

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale ordinaire
22 mars 2025
ESS'pace, Paris



PRESENCE DES REPRESENTANT.E.S A L'ASSEMBLEE GENERALE – VOIX DELIBERATRICES

Membres affiliés - collège I

Membre	Représentant		Fonction	Voix
7504 - JEUNE KAYAK PARISIEN	Priami	Mathias	Président	1
7701 - A.S. CHELLES ET CHEMINOTS	Guyard	Jacques	Président	2
7703 - CLUB SPORTIF DE MEAUX	Henry	Frédéric	Président	3
7708 - A.D.S.C. ÉCUELLES	Barachon	Floriant	Mandataire, licencié de la structure	1
7719 - CANOE KAYAK CLUB DES MEULIÈRES	Evrard	Fabrice	Président	1
7763 - KAYAK ALTERNATIF DE VAIRES-SUR-MARNE	Deichelbohrer	Olivier	Président	1
7802 - AMICALE SPORTIVE BONNIÈRES ET ENVIRONS	Blouin	Gilbert	Président	1
7803 - ASS. SPORTIVE MANTAISE	Bédée	Marc	Président	5
7804 - CLUB CANOE KAYAK VERSAILLES	Jacquemot	Marie-Pierre	Présidente	1
7806 - M.J.C. SARTROUVILLE SECTION CANOE-KAYAK	Ferry	Isabelle	Présidente	2
7807 - CLUB DES RAGONDINS	Gregam	Gwendal	Président	3
7808 - CANOE KAYAK TRAPPES SAINT-QUENTIN-EN-YVE-LINES	Bougeard	Stéphan	Président	3
9101- A.S. CORBEIL- ESSONNES CK	Rose	Claude	Mandataire, vice-président	4
9104 - KAYAK ÉPINAY CLUB	Grippon	Philippe	Président	1
9201 - ATHLETIC CLUB DE BOULOGNE	Robert	Yann	Président	6
9202 - BAC CK SÈVRES ISSY	Gaillard	Sébastien	Président	7
9204 - CANOE KAYAK GENNEVILLIERS	Lacour	Renaud	Président	3
9206 - ARC DE SEINE KAYAK	Chapuis	Thierry	Président	6
9302 - NOSYKA	Bes	Anthony	Président	4
9304 - CANOE KAYAK NEUILLY	Cardinal	David	Mandataire, membre du conseil d'administration	2
9307 - A.J.S.C. LA COURNEUVE	Doullé	Béranger	Mandataire, licencié de la structure	1
9402 - CANOE KAYAK CLUB FRANCE	Cardon	Laurent	Président	5
9404 - JOINVILLE EAU VIVE	Le Pallec	Georges	Président	5
9405 - S.N.T.M. SAINT-MAUR	Lucet	Beatrice	Présidente	5
9406 - UNION SPORTIVE DE CRÉTEIL	Raoux	Arnaud	Président	5
9407 - RED STAR CLUB CHAMPIGNY	Mailler	Jean-Francois	Président	7
9410 - EFFORT ET JOIE CACHAN	Achour	Jalele	Président	2
Total des membres affiliés : 33				Total des voix : 87

Membres agréés– collège II

Membre	Représentant		Fonction	Voix
Aucun				

Membres associés– collège III

Membre	Représentant		Fonction	Voix
7762 - NAUTISME EN ÎLE-DE-FRANCE	Mahieux	Cédric	Directeur	1
Total des membres associés : 1				Total des voix : 1

QUORUM

	Structures	Voix
Total des représentant.e.s convoqué.e.s (collèges I, II, et III)	48	120
Quorum (un quart des membres, représentant la moitié des voix)	16	60
Total des représentant.e.s présent.e.s (collèges I, II, et III)	28	88

⇒ **Quorum atteint**

PRESENCE DES MEMBRES INVITE.E.S - VOIX CONSULTATIVES

Nom	Prénom	Structure	Fonction
Arqueros	Julio	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Président de la commission de surveillance électorale
Bonnaud	Angéla	Comité départemental de canoë kayak des Hauts-de-Seine	Présidente
Bonnetain	Pascal	Fédération Française de canoë kayak et sports de pagaie	Président
Brugvin	Emmanuel	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Membre de l'équipe technique régionale
Campagne	Nathalie	Jeune Kayak Parisien	Candidate au conseil d'administration du Comité
Carvalho	Catherine	A.S Mantaïse	Invitée d'honneur
Ciriégi	Évelyne	Comité régional olympique et sportif Île-de-France	Présidente
Dablin	Stéphane	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Elu au conseil d'administration
Delort	Philippe	Comité départemental de canoë kayak de Corbeil-Essonnes	Invité d'honneur
Drouet	Stephane	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Élu au conseil d'administration
Evrard	Nathalie	Canoë Kayak Club des Meulières	Secrétaire-Adjointe
Hurez	Camille	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Membre de l'équipe technique régionale
Jomin	Michel	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Président honoraire
Le Baccon	Loïc	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Trésorier
Le Moal	Sandrine	Canoë Kayak Club des Meulières	Vice-présidente
Marie	Gilles	France Audit Conseil	Commissaire aux comptes
Mary	Vincent	S.N.T.M Saint-Maur	Candidat au conseil d'administration
Poulain	Francis	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Élu du conseil d'administration
Rosa Dias	Kyllian	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Membre de l'équipe technique régionale
Ruzal	Gwenaëlle	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Vice-présidente
Poulhe	Eric	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Président
Serbat	Lionel	S.N.T.M Saint-Maur	Vice-président
Soula	Jérémy	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Président de la commission Kayak polo
Tamura	Emanuelle	Canoë Kayak Club des Meulières	Trésorière
Thobor	Virginie	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	Cheffe du pôle sport
Tsioli-Vassiliadis	Eleni	Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie	Membre de l'équipe technique régionale
Zimeris	Irène	BAC CK Sèvres-Issy	Secrétaire adjointe

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Eric Poulhe, président du Comité, salue et remercie l'ensemble des participant.e.s de leur présence : les représentant.e.s des structures, les président.e.s des comités départementaux, les membres du bureau exécutif et du conseil d'administration, les président.e.s des commissions, les membres honoraires du Comité, l'équipe technique régionale et les invité.e.s, Gilles Marie, commissaire aux comptes du Comité, Pascal Bonnetain, président de la Fédération Française de Canoë Kayak, Virginie Thobor, cheffe du pôle sport de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et Évelyne Ciriegi, présidente du Comité régional olympique et sportif Île-de-France (CROSIF).

Il présente les excuses des invités absents : Didier Vivien, membre d'honneur du Comité et Patrick Karam, vice-président chargé des sports, des loisirs, de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative du Conseil régional Île-de-France.

Il remercie également les membres sortants du bureau exécutif : Isabelle Briois, François Durand, Florence Goret et Francis Poulain, ce dernier restant dans les instances dirigeantes du Comité, en tant que membre élu du conseil d'administration. Il accueille et remercie les nouveaux membres élus au bureau exécutif, Béatrice Lucet et Gwenaëlle Ruzal.

Il cite et félicite les présidents nouvellement élus dans des structures franciliennes :

- Jacques Guyard, A.S. nouveau président de l'A.S. Chelles et Cheminots
- Antony Bes, président de Nosyka
- Michel Wong, président d'Ourcq Can'ohe Club Sevranaï
- Laurent Cardon, président du Canoë Kayak Club France
- Jaleddine Achour, président d'Effort et Joie Cachan

Il passe ensuite la parole à Georges Le Pallec, secrétaire général du Comité, qui annonce le relevé des présences : 28 membres affiliés et associés, représentant 88 voix.

Les conditions de respect du quorum étant remplies, le quart des membres (13) et la moitié des voix (65), Eric Poulhe ouvre l'assemblée générale ordinaire à 10 heures.

Georges Le Pallec salue et remercie à son tour l'assistance avant de présenter l'ordre du jour.

VOTES

Il est proposé aux membres de l'assemblée générale de procéder aux votes à main levée, y compris le vote sur les personnes.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 1

Approbation du procédé de vote des résolutions à l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2025 à main levée, y compris du vote sur les personnes

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procédé de vote à l'unanimité**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 23 MARS 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 23 mars 2024 ne fait pas l'objet de lecture, les structures ayant eu connaissance du document au préalable.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 2

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 23 mars 2024

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procès-verbal à l'unanimité**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 23 mars 2024 ne fait pas l'objet de lecture, les structures ayant eu connaissance du document au préalable.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 3

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du samedi 16 novembre 2024

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du procès-verbal à l'unanimité**

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Préambule

En préambule, Eric Poulhe précise, avec l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques sur notre territoire, que 2024 était une année singulière, marquant la fin d'une olympiade et d'un mandat. Il rappelle, par ailleurs, que nous nous trouvons à la mi-temps de la mise en œuvre du projet de développement 2021 – 2028.

Un Comité à maturité

Une gouvernance active et partagée

Le Comité fonctionne de manière démocratique, avec un bureau exécutif qui se réunit mensuellement, sauf en août, et un conseil d'administration dans son rôle, qui se réunit trois fois par an, dont certains membres élus sont président.e.s ou membres actifs de commissions du Comité.

Les relations restent collaboratives avec les comités départementaux. Deux exemples illustrent ces relations : l'instruction des Projets sportifs fédéraux (PSF), l'aménagement du site du Moulin de la Papeterie à Corbeil-Essonnes, où le travail collectif entre le club, le comité départemental et le comité régional a été exemplaire.

Une équipe technique régionale performante

L'équipe technique régionale compte, à temps plein, deux salariées, Eleni Tsioli Vassiliadis et Camille Hurez, et un salarié, Gauthier Vanden Abeele. Une conseillère technique sportive coordinatrice, Claire Moal, et un conseiller technique sportif, Emmanuel Brugvin, la complètent. L'équipe est totalement investie sur ses missions et peut

s'appuyer sur une trentaine de vacataires issus des structures franciliennes. Ils interviennent sur différents projets et missions du Comité.

Un réseau de bénévoles des clubs

Grâce aux bénévoles francilien.ne.s, plusieurs actions sont menées par le Comité qui n'aurait autrement pas pu être réalisées.

[Une reconnaissance institutionnelle](#)

Au sein de la Fédération

Le Comité a des représentations dans les différentes instances fédérales que sont le conseil fédéral et les commissions nationales. La présence de Pascal Bonnetain à l'assemblée générale du Comité, nouvellement élu à la présidence de la Fédération, témoigne de cette reconnaissance.

Au sein du mouvement sportif

Dans le champ des activités nautiques, le Comité entretient des relations étroites avec Nautisme en Île-de-France, dont Eric Poulhe est le président, ainsi que les ligues franciliennes d'aviron, de voile, de ski nautique et Wakeboard.

Au sein de la famille olympique et sportive, les liens avec le Comité régional olympique et sportif Île-de-France (CROSIF) sont très forts, comme le témoigne, aujourd'hui, la présence de sa présidente Évelyne Ciriégi, tout comme avec l'ensemble de l'écosystème sportif : Vaires Torcy Loisirs, le Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) Île-de-France et le Comité des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) Paris 2024.

Auprès des partenaires publics

La Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la Région Île-de-France, principal financeur du Comité, et le Conseil départemental de Seine-et-Marne sont les partenaires publics du Comité, avec lesquelles il entretient d'excellentes relations.

Auprès des partenaires privés

Le Comité tient, depuis quelques années, à développer et renforcer ses relations avec les partenaires privés, notamment à travers des actions réalisées avec la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne.

[Le développement des sports de pagaie en Île-de-France](#)

Le projet de développement du Comité a été construit collectivement avec les acteurs du territoire, sur deux olympiades de 2021 à 2028.

3 orientations et 9 priorités ont été définies :

- Les activités à la pagaie pour toutes et pour tous
 - ⇒ Organiser des manifestations d'envergure inclusives
 - ⇒ Développer le loisir sportif et touristique
 - ⇒ Augmenter la pratique féminine et sa représentation dans les instances
- Une filière sportive au service des championnes et des champions de demain
 - ⇒ Créer un Pôle d'excellence francilien multidisciplinaire
 - ⇒ Développer une animation sportive polyvalente
 - ⇒ Développer la passerelle entre l'école et le mouvement sportif
- Une responsabilité sociétale sur le territoire
 - ⇒ Inclure, valoriser et reconnaître le bénévolat

- ⇒ Développer les pratiques inclusives
- ⇒ Améliorer les conditions d'accueil et de pratique dans les clubs

Le Comité s'efforce d'inscrire chacune de ses actions dans le cadre de ses axes de développement.

Un accompagnement territorial

Le soutien et l'accompagnement des clubs

Le Comité s'est engagé à soutenir et accompagner les structures franciliennes dans leur développement. Cet engagement se traduit par :

- Une salariée dédiée à mi-temps,
- Une enquête qualitative, en cours, pour adapter et améliorer son accompagnement.

Le développement du loisir touristique

Le développement du loisir touristique est un projet de longue haleine, lancé depuis plus de 5 ans avec l'aménagement de parcours de randonnée nautique en Île-de-France.

Le maillage territorial et son animation

Le territoire francilien compte actuellement :

- 24 clubs labellisés « École Française de Canoë Kayak »
- 30 gardiens de la rivière
- Une équipe technique élargie de cadres sportifs et de bénévoles

Une animation sportive régionale active

Une polyvalence

La volonté du Comité est d'avoir une polyvalence :

- Dans les modes de pratique : compétition, loisir, sport pour tous ;
- Dans les milieux de pratique : eau calme, eau vive, mer.

Une politique sportive sur les jeunes de qualité

La politique sur les Jeunes se caractérise par :

- Le Challenges jeunes Avenir et Espoirs ;
- Le nombre d'athlètes franciliens en liste Espoirs : 25 sportifs (12 garçons et 13 filles) dans toutes les disciplines.

Le renforcement des relations avec le milieu scolaire

- L'animation d'un réseau de professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) « canoë kayak » ;
- La co-organisation, avec l'UNSS de Seine-et-Marne, du championnat de France UNSS Canoë Kayak du 19 au 21 mai 2025 sur le stade nautique Olympique à Vaires-sur-Marne.

Des performances en équipe de France

15 sportifs en liste de haut niveau

- Élite (3)
- Relève (3)

- Collectifs nationaux (9)

Des podiums sur la scène internationale

- Paracanoë
 - ⇒ Nélia Barbosa (Red Star Club Champigny) : argent (KL3) aux Jeux paralympiques et championnat d'Europe, bronze (KL3) au championnat du Monde
- Slalom
 - ⇒ Camille Brugvin (Torcy Canoë Kayak) : argent (C1 x3) et bronze (K1 x3) au championnat du monde U18, bronze (C1 x3) au championnat d'Europe U18
 - ⇒ Vincent Delahaye (Torcy Canoë Kayak) : bronze (K1 x3) au championnat d'Europe
 - ⇒ Mathurin Madoré (Red Star Club Champigny) : bronze (KX) au classement final de la coupe du Monde
 - ⇒ Nina Pesce-Roue (Red Star Club Champigny) : bronze (C1 x3) au championnat d'Europe U23
 - ⇒ Yoann Sénéchault (Canoë Kayak Club de France) : argent (C1) et bronze (C1 x3) au championnat du Monde U23, argent (C1 x3) au championnat d'Europe U23
- Descente
 - ⇒ Augustin Reboul (Joinville Eau Vive) : or (K1 Classic x3) et argent (K1 Sprint x3) au ch. du Monde
- Kayak polo
 - ⇒ Housseem-Eddine Boudellal (AS Corbeil-Essonnes) : argent au championnat du Monde
- Marathon
 - ⇒ Yseline Huet (US Créteil) : bronze (C1 Short Race et Longue distance) au championnat d'Europe

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris

- De grands moments vécus lors des épreuves de slalom et de Kayak Cross en eau vive, de sprint et de paracanoë en eau calme
- Un plein d'émotions partagées avec les illustres olympiens du slalom et de la course en ligne au Club 2024 Family Zone de Torcy
- Trois contributions significatives du Comité :
 - ⇒ Pour notre histoire
Installation de l'exposition « Le canoë-kayak aux Jeux 1924-2024, dans l'intimité des équipes de France », hors les murs, dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024,
Vernissage et présentation de l'exposition par les commissaires à un public d'entrepreneurs et à la famille francilienne des sports de pagaie
 - ⇒ Pour nos sportifs
Organisation de la coupe de France de slalom N1 sur le stade nautique olympique de l'Île-de-France à Vaires-sur-Marne, servant de temps d'identification national (TIN) pour constituer les équipes de France de Kayak Cross et de slalom pour le premier bloc de compétitions
 - ⇒ Pour nos jeunes
Soutien et accompagnement de l'Amicale des internationaux français du canoë-kayak (AIFCK) sur le projet d'exposition « Le canoë-kayak aux Jeux 1924-2024, dans l'intimité des équipes de France », en réalisant notamment, le livret pédagogique à destination du jeune public

Conclusion

Pour clore son intervention, Eric Poulhe rappelle que les Jeux ne doivent pas rester une parenthèse enchantée.

Le Comité n'existe que par ses clubs. Il est à leur service. Il rayonne et fédère.

Pour que le Comité reste en ordre de marche et se projette sur l'avenir, il invite les structures franciliennes à se rassembler pour continuer d'écrire collectivement l'histoire des sports de pagaie en Île-de-France.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 4

Approbation du rapport moral du président

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du rapport moral à l'unanimité**

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Georges Le Pallec invite Camille Hurez, agent de développement du Comité, responsable de l'accompagnement des clubs, à le rejoindre pour la présentation du rapport du secrétaire général. Georges Le Pallec rappelle que ce rapport ne donne pas lieu à un vote. Il a pour vocation de retracer les actions qui ont eu lieu, notamment au niveau de l'accompagnement des clubs.

Camille prend la parole pour présenter les actions du Comité au profit des structures franciliennes.

Accompagnement des structures franciliennes

Comme chaque année, le Comité a accompagné les structures à plusieurs niveaux et les incite à continuer à s'appuyer sur ces dispositifs pour leur développement :

Campagne de labélisation École Française de Canoë Kayak (EFCK) 2024

L'évolution du nombre des structures labélisées se poursuit :

- 24 clubs labélisés, soit un club supplémentaire par rapport à 2023
- 9 clubs labélisés avec mention, soit trois clubs supplémentaires par rapport à 2023

Campagne des Projets Sportifs Fédéraux (PSF) 2024

En 2024 :

- Montant attribué aux comités départementaux : 15 933 €
- Montant attribué aux clubs : 52 321 €

Visites des clubs et participation aux assemblées générales des structures

À travers des visites et une participation régulière aux assemblées générales des structures franciliennes, le Comité est à leurs côtés pour les accompagner et les aider dans leurs projets et problématiques.

Dispositifs de l'État

- Fonds de développement de la vie associative FDVA 2
- Pass Sport

Dispositifs de la Région Île-de-France

- Le dispositif d'aide à l'achat de minibus
- Application Labaz et aide Sport et Culture

- Chèques Sport

Développement des espaces, sites, itinéraires et navigation durable

Le travail du Comité s'étend sur l'ensemble du territoire francilien, avec :

- L'accompagnement des structures pour l'aménagement des sites :
 - ⇒ Signalétique « canoë et kayak » sur la rivière Essonne
 - ⇒ Ponton au parc interdépartemental de Choisy Paris Val de Marne
- Une participation aux actions d'aménagements :
 - ⇒ Bras de contournement au Moulin de la Papeterie à Corbeil-Essonnes
 - ⇒ Restauration de la continuité écologique et aménagement des berges sur différents cours d'eau
- Les Gardiens de la Rivière en Île-de-France
 - ⇒ 30 Gardiens de la Rivière en 2024, soit 6 gardiens supplémentaires par rapport à 2023
 - ⇒ Journée de rassemblement des Gardiens de la Rivière

Parcours de randonnée nautique

Le travail du Comité sur l'aménagement des parcours de randonnée nautique se poursuit sur les 4 parcours pilotes :

- Le Petit Morin : signalétique et offre touristique en cours pour le parcours de Vendières à Verdelot
- Le Grand Morin : signalétique en cours pour le parcours de Jouy-sur-Morin à Saint-Rémy-de-la-Vanne
- La Marne : conception des panneaux et pupitres en cours pour les parcours de Chessy à Torcy, et de Noisiel à Neuilly-sur-Marne
- Le Petit Morin : montage financier, conventions et autorisations en cours pour le parcours d'Orly-sur-Morin à Saint-Cyr-sur-Morin

Le Comité accompagne ses structures sur d'autres projets sur le Loing et la Marne.

Licences 2024

Georges Le Pallec poursuit la présentation de son rapport avec le bilan des licences.

Licences à la journée

La situation reste relativement stable en 2024 avec une légère baisse due à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques sur le territoire ayant mobilisé le public et la famille des sports de pagaie, soit 9 203 licences à la journée en 2024, contre 10 896 en 2023, soit une baisse de 15.54 %. Nationalement, la baisse est de 4.25 %. Il souligne l'importance au niveau assurantiel de la délivrance de licences à la journée, indiquant que 4 comités départementaux de canoë kayak et 17 structures, dont 15 clubs, n'ont délivré aucune licence à la journée.

Licences, hors licences à la journée

Avec 3 265 licences annuelles, la situation est stable par rapport à 2023 (+0,37%). Le niveau de fidélisation reste important avec un taux de renouvellement de 78 %.

La féminisation marque une légère hausse de 1 % par rapport à 2023, avec 35 % de femmes licenciées. La marge de progression doit constituer un objectif pour les années à venir.

Il faut noter un point important dans l'analyse des licences : l'arrêt de la baisse « systémique » des jeunes licencié.e.s constatée les années précédentes. En 2024, le taux se stabilise à 26%. On peut considérer que la politique du Comité et les actions entreprises en leur faveur ont porté leurs fruits.

Enfin, l'utilisation des licences 3 mois et des titres individuels, ou sans pratique, reste faible en Île-de-France.

En synthèse, Georges Le Pallec souligne que malgré la situation relativement stable au niveau des licences et un taux de fidélisation important, une érosion des structures est constatée. Il en est de même au niveau national. Cette érosion est d'autant plus inquiétante que chaque structure, indépendamment de sa taille, a un rôle territorial essentiel pour le développement de la pratique. Les structures franciliennes de moins de 20 licencié.e.s, dont certaines jouent un rôle incontestable dans l'histoire du canoë kayak et des sports de pagaie, ont tendance à disparaître ou sont en difficulté, car elles subissent une baisse de licences par manque d'attractivité. Il est essentiel qu'une attention soit portée à ces structures en difficulté pour les aider à promouvoir des modèles attractifs afin de créer un flux de licences qui peut stabiliser ou améliorer leur situation.

Camille Hurez reprend la parole pour présenter le calendrier de dépôt de dossiers pour les différents dispositifs d'aide régionaux et nationaux, et la labellisation EFCK (École Française de Canoë Kayak).

Enfin, elle rappelle la nécessité d'actualisation des projets de développement des structures, en s'inspirant, si besoin, du projet de développement du Comité.

Georges Le Pallec termine son intervention en rappelant, qu'en Île-de-France, le Comité est tourné vers ses rivières, avec 30 gardiens de la rivière à la mer, un record national.

Il profite de son intervention pour remercier le réseau solide de bénévoles francilien.ne.s et revenir sur l'importance d'une vigilance sur la sécurité des pratiquant.e.s.

Quelques rappels

Georges Le Pallec fait un rappel des dispositifs, des obligations et des échéances pour les dépôts des dossiers :

- Le dépôt des projets pour la campagne Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) sera clos le 25 mars 2025.
- La mise à jour des informations des dirigeant.e.s sur la base fédérale est nécessaire. Plusieurs structures, y compris des comités départementaux, sont en écart. Il y a obligation, devant la loi, que ces informations soient correctes. La base fédérale fait référence notamment sur le plan du contrôle de la moralité des dirigeants.
- La campagne des labels EFCK fermera le 31 mars 2025.

En conclusion, Georges Le Pallec précise qu'avec le bon score des licences à la journée, l'Île-de-France retrouve un rang national plus respectable. Le message passé lors de l'assemblée générale de 2022 a donc été entendu par les clubs franciliens, avec plus de 1 000 titres pour certaines structures.

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER ET AFFECTATION DU RESULTAT

Bilan 2024

Ressources

Loïc Le Baccon présente le bilan 2024.

En 2024, le total des produits est de 393 565 € pour 478 749 € en 2023, soit une baisse de 17,8 %, liée aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, qui a stoppé les actions du Comité pendant trois mois. En outre, le Comité avait organisé, le 6 octobre 2023, la Minipag lors de la Coupe du monde de slalom et de kayak cross au stade nautique olympique de l'Île-de-France à Vaires-sur-Marne, qui avait gonflé les produits avec une subvention exceptionnelle reçue de l'État, dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF), de 20 000 €.

Au niveau des subventions d'exploitation :

- Agence nationale du sport (ANS) :
 - ⇒ Baisse de 5 700 € de la subvention emploi avec deux emplois subventionnés au lieu de trois

⇒ Baisse des subventions dans le cadre du PSF de 13 100 €, avec une légère hausse de la subvention de fonctionnement de 2 800 € et une subvention exceptionnelle pour la célébration des Jeux de 4 000 € (contre 20 000 € pour la Minipag en 2023)

- Région Île-de-France

⇒ Maintien de la subvention

Aucune subvention n'a été reçue, en 2024, de la part d'autres collectivités.

Pour les produits divers, malgré une hausse de 6 800 € du mécénat, une baisse est constatée du fait de la quote-part des subventions et des fonds dédiés.

La répartition des produits d'exploitation montre l'importance de deux financeurs institutionnels du Comité dans son fonctionnement :

- La Région Île de France : 36% (30% en 2023, 33% en 2022)
- L'État avec l'ANS : 7% (9% en 2023, 5% en 2022)

Loïc Le Baccon remercie ces deux grands financeurs et rappelle que l'État, à travers la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et la Fédération, met chaque année à disposition du Comité, en plus des subventions accordées, deux conseillers techniques sportifs, Claire Moal et Emmanuel Brugvin.

Compte de résultat

L'arrêt de certaines activités du fait des Jeux a également provoqué une baisse des dépenses du Comité. L'analyse de l'exercice 2024 fait apparaître un déficit brut d'exploitation de 14 600 € avant utilisation des fonds dédiés 2023, lié principalement à la baisse des actions organisées sur 2024 qui n'ont pas permis d'amortir les charges fixes de fonctionnement, malgré leur baisse.

L'utilisation des fonds dédiés à hauteur de 33 000 € permet de dégager un excédent net de 18 500 €, dont un montant de 18 200 € sera réaffecté en fonds en 2025, afin de permettre au Comité de continuer à accompagner les commissions dans leurs actions territoriales.

Le solde des fonds dédiés présent au bilan du 31 décembre 2024 est ainsi de 59 600 €.

Comme expliqué les années précédentes, et notamment en raison de la tendance à la baisse des subventions, le Comité doit conforter un modèle économique pour préserver un équilibre d'exploitation.

Actif et passif

Le total du bilan du Comité est à 493 900 €, soit une baisse de 18 800 € par rapport à 2023.

Cette baisse est liée à l'utilisation des fonds dédiés en 2024, pour un montant de 14 800 €, et des produits constatés d'avance en 2023.

- Investissements 2024 : 12 700 €
- À l'actif, la hausse des créances est liée au versement de la subvention « Formation 2024 » de la Région Île-de-France en 2025, alors qu'en 2023 l'ensemble des subventions de l'année avaient été versées avant le 31 décembre 2023.
- Les disponibilités restent au même niveau que 2022.

Trésorerie

Le montant de 388 421 € présent au 31 décembre 2024 sur les comptes bancaires du Comité, correspond à 9 mois du budget de dépenses 2025.

Suivi des commissions d'activités

Le suivi financier des commissions montre une baisse des activités qui reflète, comme évoqué précédemment, l'impact de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques sur le territoire.

Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le résultat 2024 en report à nouveau.

Loïc Le Baccon invite Gilles Marie, commissaire aux comptes, à prendre la parole pour présenter son rapport.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2024

Avant la lecture formelle de son rapport, le commissaire aux comptes, Gilles Marie, évoque la baisse lente des ressources liées à l'activité, qui impose à terme une révision du modèle économique du Comité, sans difficulté immédiate puisque la trésorerie reste saine. Il poursuit en précisant qu'aucune remarque particulière n'est ressortie de l'audit des comptes, qui a été réalisé sans difficulté sur la base des éléments communiqués par le trésorier du Comité.

Il rappelle sa mission de déontologie et précise que les éléments présentés, aussi bien en assemblée que dans le rapport financier du trésorier, sont fidèles aux comptes.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote du rapport financier du trésorier et à l'affectation du résultat de l'exercice 2024 à main levée.

Résolution 5

Approbation du rapport financier du trésorier et de l'affectation du résultat de l'exercice 2024

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du rapport financier du trésorier et de l'affectation du résultat à l'unanimité**

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Budget 2025

Loïc Le Baccon reprend la parole et rappelle le processus de l'établissement du budget, qui débute chaque année en novembre, avec la sollicitation de l'ensemble des responsables de budget pour pouvoir collecter, consolider et réviser les données, et ainsi arrêter le projet finalisé du budget présenté à l'assemblée.

Le budget des produits 2025 s'élève à 407 981 €, avec un accroissement des activités et une baisse continue des subventions.

Les charges s'élèvent à 467 637 €, ce qui correspond à la hausse des activités prévues par les commissions, au retour du Comité dans ses locaux, la reprise de son activité après les Jeux, et la baisse des subventions.

Le résultat brut prévisionnel est déficitaire de 59 656 €. Une reprise des fonds dédiés pour accompagner le Comité et les différentes commissions, inscrite au bilan 2024 à cette hauteur, permet d'équilibrer le budget.

Toutefois, comme déjà indiqué lors de la présentation des comptes 2024 et devant la fin, à terme, des aides à l'emploi, le Comité doit trouver de nouvelles sources de financement afin d'équilibrer son budget. Cela devra passer par une augmentation de recettes afin de ne pas baisser les dépenses pour préserver les forces vives du Comité et justifier par ailleurs les subventions de la Région Île-de-France à hauteur de 30% de la dépense totale.

Commissions activités

L'analyse des marges des pôles de services, du développement et des activités sportives du Comité, montre un déficit de financement sur l'ensemble des trois pôles. Il est donc important que chaque commission réfléchisse à trouver un équilibre budgétaire en trouvant de nouvelles recettes.

Synthèse analytique

La synthèse analytique présentée prend en compte une ventilation des salaires et des coûts de fonctionnement du Comité entre ses différents secteurs d'activités. Ce type d'analyse permet d'avoir une meilleure visibilité sur les pôles déficitaires qui doivent équilibrer leurs activités, notamment par la vente de prestations.

Répartition des dépenses

La répartition des dépenses reste cohérente entre les différents secteurs d'activités.

Georges Le Pallec rappelle que les décisions et orientations budgétaires ont été prises en concertation avec l'ensemble des parties prenantes.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, il procède au vote à main levée.

Résolution 6

Approbation du budget prévisionnel 2025

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du budget 2025 à l'unanimité**

CONTRIBUTIONS FINANCIERES 2026

Loïc Le Baccon rappelle que ce vote concernera les contributions qui seront payées en 2026 et que leur taux a été défini, depuis quelques années, par paliers, en fonction du nombre de licencié à l'année par structure. Il est proposé d'appliquer une augmentation de 1,5 % pour 2026, pour un taux d'inflation prévisionnel 2026 estimé à 1,7 %.

Membres affiliés	Montant annuel
Moins de 20 licences	33 €
De 20 à 39 licences	55 €
De 40 à 59 licences	75 €
De 60 à 79 licences	97 €
De 80 à 99 licences	118 €
De 100 à 119 licences	140 €
120 licences et plus	162 €

Membres agréés et associés	Montant annuel
Forfait	162 €

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 7

Approbation du montant des contributions financières pour 2026

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation du montant des contributions financières à la majorité**

RAPPORT DES CONSEILLER.ERE.S TECHNIQUES SPORTIF.VE.S

Emmanuel Brugvin présente le rapport 2024 des deux conseiller.ère.s techniques sportif.ve.s du Comité.

L'année 2024 restera marquée dans les mémoires des conseiller.ère.s techniques, car le défi était grand et unique, avec de nombreux projets menés.

Un grand défi

Le défi était grand car de nombreuses missions se sont ajoutées au travail quotidien d'accompagnement et de développement de l'animation sportive régionale :

- ⇒ Porter l'organisation d'une coupe de France de slalom N1 servant de sélections aux équipes de France, en année olympique
- ⇒ Être mobilisé par la Fédération pour se consacrer entièrement à l'organisation des Jeux pendant deux mois.
- ⇒ Reprendre ses missions régionales après s'être entièrement consacré.e.s aux Jeux
- ⇒ Être mobilisé par la Fédération sur l'événement Oëk'up, la célébration post-olympique et paralympique, avec l'organisation d'une dizaine de championnats de France au même endroit et en même temps
- ⇒ Préparer la saison 2025

Emmanuel Brugvin ajoute qu'ils ont eu, tous les deux, la chance d'embrasser une carrière de haut niveau et savaient combien ces moments étaient intenses et éphémères. C'est pourquoi, ils ont donné toute leur énergie au service de l'activité, des pratiquant.e.s et des bénévoles.

Un défi unique

Le défi était unique car les conseiller.ère.s techniques ne vivront plus jamais un événement sportif tel que les Jeux, avec une telle ferveur populaire.

Emmanuel Brugvin souligne également qu'il n'y avait pas de modèle pour Paris 2024, tout étant à créer. Cela a laissé place à une créativité incroyable qui faut garder en mémoire pour la suite.

Pour Claire et Emmanuel, les célébrations au Club 2024 Family Zone de Torcy et au Club France de la Villette ont été des moments de rencontres, d'émotions partagées et de richesse populaire. Ces Jeux étaient aussi la preuve que le bénévolat et le milieu associatif sont encore bien vivants et que les professionnel.le.s disposent d'un vivier de personnes motivées pour promouvoir le sport auprès du grand public grâce au volontariat.

Quel héritage ?

Il explique que l'année 2024 était grande et unique aussi par son intensité. Ainsi, il faut prendre le temps de « digérer » et d'évaluer tout ce qui a été vécu.

Le vrai défi est donc l'héritage :

- ⇒ La population aime le sport, mais comment les engager dans une pratique qui véhicule à la fois le goût de l'effort, la durabilité, le bien-être et la santé ?
- ⇒ Quels sont les leviers pour ouvrir nos clubs à toute forme de pratique, plus inclusive ?

- ⇒ Quels sont les moyens pour accompagner les bénévoles à s'engager dans un volontariat stimulant et partagé ?
- ⇒ Quels sont les leviers pour transmettre une pratique en sécurité, sans violence ?
- ⇒ Comment faire évoluer les structures avec un modèle économique viable et serein ?
- ⇒ Quelle est notre responsabilité quant à une pratique plus écologique ?

Toutes ces questions demandent des réponses, la meilleure étant celle de la co-construction.

Emmanuel Brugvin conclut en invitant donc les représentant.e.s des structures à construire ensemble l'héritage francilien.

QUESTIONS ECRITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DU 22 MARS 2025

Georges Le Pallec présente les questions écrites des structures qui peuvent faire l'objet d'une réponse au niveau régional, en séance :

Question écrite n°1 : La disparition du certificat de qualification professionnel (CQP) Eau vive

Question de Jaleddine ACHOUR, président du club Effort et Joie Cachan

Le CQP Eau Vive a disparu du calendrier de formation depuis décembre 2024. Malgré plusieurs relances auprès de Gauthier (qui prend toujours le temps de nous répondre gentiment), il nous a été indiqué que l'absence de dates était liée au changement de diplôme. Cette formation est pourtant essentielle, notamment pour les petits clubs qui s'appuient sur des encadrants qualifiés pour assurer la sécurité, la progression des adhérents et le développement de leurs activités. Sans cette certification, il devient difficile de structurer une offre adaptée, d'accueillir de nouveaux pratiquants et de pérenniser nos actions envers les scolaires, tout en ayant la possibilité de rémunérer les moniteurs qui réalisent les prestations, étant donné qu'un MFPC ne permet pas d'être rémunéré.

Pourriez-vous nous apporter des précisions sur l'évolution de cette formation et sur la date à laquelle elle pourrait être à nouveau proposée ?

Y-a-t-il des actions en cours avec les pouvoirs publics pour trouver une solution rapide à ce « blocage » ?

Emmanuel Brugvin répond en sa qualité de conseiller technique sportif. Il précise que le ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative a demandé à toutes les fédérations de réécrire les textes encadrant cette certification. Cette réécriture et son processus de validation ont pris du temps, expliquant ainsi l'absence de nouvelles sessions de formation ces derniers mois. Un avis favorable a enfin été émis par la commission France Compétences pour les nouveaux Certificats de compétences professionnelles (CCP) en eau vive et en mer. Cela signifie que le Comité pourra bientôt remettre en place cette formation, qui portera désormais l'appellation CCP Eau vive. Avant de pouvoir la proposer aux licencié.e.s francilien.ne.s, le Comité doit, dans un premier temps, recevoir des éléments administratifs de la part des instances nationales de la Fédération, notamment :

- Les livrets de formation ;
- Les grilles de certification officielles ;
- Les règlements spécifiques à chaque CCP ;
- Les informations sur la politique tarifaire et le déroulé exact de la formation.

Le Comité projette d'intégrer le CCP Eau vive dans son dispositif de formation modulaire qui se déroulera lors des week-ends de formation Aspirant moniteur fédéral et Moniteur fédéral Pagaies couleurs de canoë kayak (AMFPC/MFPC) en septembre et en octobre 2025.

Question écrite n°2 : L'absence de formation d'Entraîneur fédéral 1^{er} niveau depuis 2019 en Île-de-France

Question de Jaleddine ACHOUR, président du club Effort et Joie Cachan

La formation d'Entraîneur Fédéral 1^{er} niveau n'a pas eu de suite depuis 2019 en Île-de-France. J'ai suivi cette formation en 2019 (préparation physique), mais depuis, aucune session (sauf celle du kayak polo organisée en février) n'a été organisée pour permettre aux entraîneurs bénévoles de poursuivre leur montée en compétences. Or, pour les petits clubs, disposer d'entraîneurs formés est un enjeu crucial pour fidéliser les adhérents, proposer un encadrement de qualité et garantir une dynamique sportive. Sans continuité dans ce cursus, nous nous retrouvons freinés dans notre capacité à accompagner nos jeunes et à structurer notre développement.

Pourriez-vous nous indiquer quand le comité régional sera en mesure de proposer la suite de cette formation afin que nous puissions finaliser ce parcours ?

Emmanuel Brugvin reprend la parole pour répondre à la question. Il précise que le Comité sait qu'il y a une demande pour cette formation qui a été organisée à deux reprises pendant les trois dernières années. Elle est prévue en 2025 et en 2026. L'information sera diffusée aux structures dès sa programmation.

Question écrite n°3 : Développement du Kayak Cross en Île-de-France

Question de Jaleddine ACHOUR, président du club Effort et Joie Cachan

Lors des JO de Paris, nous avons eu la chance d'assister à un véritable engouement pour cette nouvelle discipline, qui a suscité l'intérêt des pratiquants et du grand public.

Afin de capitaliser sur cette dynamique et de favoriser son développement en 2025, est-il prévu de mettre en place des actions spécifiques ?

La création d'un comité dédié au Kayak Cross, l'organisation d'un Open de France comme il y en a eu par le passé, ou encore la mise en place de compétitions régionales seraient des initiatives précieuses pour structurer cette discipline et la rendre plus accessible aux clubs et aux athlètes.

Avez-vous des projets en ce sens pour l'année à venir ?

Emmanuel Brugvin, référent de la commission régionale Slalom, répond que le Comité est conscient de cet engouement provoqué par les Jeux. En 2024, à travers sa commission slalom, le Comité a tenté d'organiser un championnat régional de Kayak Cross, sans succès, par manque d'intérêt des structures. Ceci est dû au fait qu'il s'agit justement d'une nouvelle discipline et qu'une organisation spécifique est nécessaire pour la pratiquer. Cette tentative sera renouvelée en octobre 2025, en associant le Kayak Cross à un championnat régional de slalom, à condition que les structures soient prêtes à soutenir le Comité dans une telle organisation.

Questions – Réponses

Les questions des structures portent sur la possibilité d'organiser des sessions d'entraînement de Kayak Cross à Vaires-sur-Marne afin de pouvoir notamment disposer de la rampe de départ.

Eric Poulhe répond qu'il faut considérer deux volets dans la mise en place de ce type de session. Le premier volet, c'est celui de l'intégration de la logique de cette nouvelle activité qui, introduite depuis quatre ans, est pour l'instant peu pratiquée. Il faut d'abord agir au niveau des jeunes en l'intégrant dans le programme des animations jeunes. C'était par exemple le cas sur le Challenge Avenir en avril à Saint-Quentin-en-Yvelines, dans un format proche du format réel, l'absence d'une rampe de départ n'empêchant pas la mise en place d'une animation.

Le second volet, pour les pratiquants plus aguerris, est de pouvoir se retrouver dans une configuration technique classique avec, notamment, une rampe de départ appropriée. Avoir des créneaux de navigation à Vaires-sur-Marne pour bénéficier de la rampe, relève des actions de la commission Slalom, en collaboration avec les structures franciliennes intéressées.

Emmanuel Brugvin ajoute que le problème essentiel auquel le Comité se confronte pour organiser des sessions sur le stade nautique olympique d'Île-de-France à Vaires-sur-Marne, c'est la technique et la sécurité au niveau du départ, qui nécessite de pouvoir sauter dans l'eau, sans danger, depuis une hauteur de 5 mètres. Par ailleurs, le Comité régional ne dispose pas, à ce jour, de l'autorisation d'utiliser la rampe pour pouvoir organiser des séances

d'entraînement. En revanche, il rappelle qu'il est effectivement possible d'organiser des sessions à l'arrière du bassin ou depuis une petite rampe de chaque côté du bassin.

QUESTIONS ECRITES A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 12 AVRIL 2025

Georges Le Pallec présente les questions écrites des structures qui relèvent d'une réponse au niveau national, et doivent faire l'approbation d'une éligibilité en séance pour être soumises à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025.

Question 1 : Le devenir du pôle Espoir à Vaires-sur-Marne

Question de Gilbert Blouin, président de la commission Course en ligne du Comité

La commission CEL demande à la FFCK de nommer un entraîneur de course en ligne sur le site de Vaires afin que les jeunes de course en ligne d'Île-de-France puissent si inscrire et que les tarifs restent abordables.

Complément par Patrick Lefoulon, membre de la commission Course en ligne du Comité

J'aurai précisé pôle espoir de Vaires-sur-Marne qui est une structure nécessaire pour le développement de la CEL dans notre région et même au-delà

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 8.1

Approbation de la question écrite n°1 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 2 : Distributeurs de kayaks & paddle en libre-service

Question de Stéphane Drouet, président de la commission ESIND et David Lloancy, membre de la commission ESIND

Est-ce que la commission ESIND nationale pourrait réfléchir à un courrier de mise en garde auprès des communes (ou toute structure participant au déploiement de ce genre d'équipement), sur les responsabilités qu'une telle installation engendre surtout en cas d'accident ?

Y-a-t-il peut-être dans le contrat d'achat de cette location, une quelconque assurance ?

La Fédération est-elle légitime pour apporter son regard sur ce genre de développement de pratiques, et par rapport aux aspects de concurrence déloyale ?

Georges Le Pallec invite le président de la commission Espace, sites, itinéraires et navigation durable d'intervenir pour présenter la problématique autour des distributeurs et les dangers assurantiels et concurrentiels.

À la fin de son intervention et en absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 8.2

Approbation de la question écrite n°2 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 3 : Le résultat complet des élections fédérales du 14 décembre 2024

Question du Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie

Lors de l'assemblée générale électorale du 14 décembre 2024, Pascal Bonnetain a été élu à la présidence de la Fédération avec un comité exécutif de 12 membres, avec 64,67% des voix. Pour la première fois, les instances fédérales étaient élues par deux collèges, celui des représentants régionaux (50%) et celui des structures affiliées, agréées et associées à la Fédération (50%).

De l'intérêt d'apprécier le positionnement de chaque collègue, il est demandé, pour l'élection du président et de son comité exécutif, de communiquer le résultat électoral suivant :

- Pour le collège des représentants régionaux : Inscrits en voix / Votants en voix et % / Abstentions et Nuls en voix et % / Pour et Contre, en voix et % ;
- Pour le collège des structures membres : Inscrits en nombre et voix / Votants en nombre, voix et % / Abstentions et Nuls en nombre, voix et % / Pour et Contre, en nombre, voix et % ;
- Au total : Inscrits en voix / Votants en voix et % / Abstentions et Nuls en voix et % / Pour et Contre, en voix et %.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 8.3

Approbation de la question écrite n°3 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

Question 4 : L'élection des représentants français à l'ECA (European Canoe Association)

Question du Comité Île-de-France de canoë kayak et sports de pagaie

Un conseil fédéral s'est tenu en présentiel le 12 octobre 2024 à Vaires-sur-Marne, et non pas en distanciel comme indiqué dans le compte rendu diffusé le 28 octobre, corrigé en décembre 2024. L'approbation des candidatures à l'ECA n'était pas à l'ordre du jour et n'a pas été évoqué en séance. Une demande de vote électronique d'une liste globale a été envoyée aux élus le 4 décembre 2024, sans intégrer de confidentialité. Par courriel du 5 décembre, deux membres du conseil ont émis des réserves sur la procédure en interrogeant les autres membres, dont le président, sur le respect des statuts, soit un vote individualisé pour chaque candidat, à bulletin secret. Aucune réponse n'a été apportée par le président du conseil. Aucune modification du processus de vote, conforme aux statuts, n'a non plus été mise en œuvre.

En conséquence, il est demandé :

- Qu'un contrôle de la procédure de vote soit effectué au regard de la conformité des statuts de la Fédération et des correspondances émises par des membres du conseil fédéral ;
- Que soit proposée une procédure de régularisation, dans l'hypothèse d'une non-conformité.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 8.4

Approbation de la question écrite n°4 à présenter à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Approbation de la question écrite à l'unanimité**

PARTAGE D'EXPERIENCE REUSSIE EN CLUB

Georges Le Pallec rappelle que le bureau exécutif de février 2025 a validé le partage de l'expérience du club Arc de Seine Kayak lors de l'assemblée générale pour favoriser le partage d'expérience et les bonnes pratiques entre les structures fédérales franciliennes. Le club s'est appuyé sur la stratégie régionale pour en faire une déclinaison locale, adaptée à son territoire et ainsi réaliser son projet de développement 2025-2028. Il invite Thierry Chapuis, président d'Arc de Seine Kayak à présenter le projet de développement de sa structure.

Thierry Chapuis précise qu'il s'agit du troisième projet associatif du club, dont le nombre de licencié.e.s ne fait qu'augmenter chaque année. Le club ne propose pas de compétitions, c'est donc sa section loisir qui s'est fortement développée, avec une forte activité en eau vive, mais aussi en eau calme et en mer, avec un grand nombre de sorties et d'événements.

Il rappelle que le siège du club est à la base nautique de l'île de Monsieur, à côté de l'Athletic Club de Boulogne-Billancourt canoë kayak et du BAC CK Sèvres-Issy. Il travaille en étroite collaboration avec les deux autres clubs ainsi que le comité départemental, très opérationnel. L'emplacement exceptionnel et l'excellente entente avec les clubs et le comité départemental font également partie des raisons de sa réussite ces dernières années.

Le club compte aujourd'hui 120 adhérent.e.s, comparé à 70 il y a quelques années, et dispose d'un petit parc de bateaux dont il se sert très fréquemment.

Pour mettre en place son troisième projet associatif 2025-2028, le club s'est appuyé sur son expérience de construction des deux précédents projets avec notamment l'apport de son ancien moniteur, dont le projet de fin d'études portait sur la construction du plan de développement du club. Il s'est également appuyé sur le projet de développement 2022-2028 du Comité en s'inspirant des trois axes d'orientation du Comité pour établir ses axes d'orientations prioritaires même si, en raison du type d'activités proposées, ils ne pouvaient être entièrement identiques :

1. Les sports de pagaie pour toutes et tous
2. Une responsabilité éthique, environnementale et sociétale sur le territoire
3. Un club qui se développe, grandit, se structure et se forme

Comme le Comité, il a par la suite décliné chacun de ses axes en différentes priorités, adaptées au club :

Axe 1 : les sports de pagaie pour toutes et tous

- Faire de club un pôle multidisciplinaire de loisirs sportifs
- Poursuivre la dynamique des stages, sorties, événements inclusifs
- Augmenter la pratique féminine et sa représentation dans les instances

Axe 2 : une responsabilité éthique, environnementale et sociétale sur le territoire

- Développer des passerelles entre la société et le sport
- Amplifier nos actions autour de l'environnement
- Valoriser et faire connaître nos actions éthiques, environnementales

Axe 3 : un club qui se consolide, se structure, se forme

- Consolider le développement de notre club
- Maintenir des conditions d'accueil et de pratiques importantes
- Valoriser le bénévolat

Il en profite pour souligner l'importance des formations dispensées par le Comité par le biais de sa commission Enseignement Formation, qui ont permis au club d'accroître le nombre de ses moniteurs et accompagnateurs, leur goût à la formation et leurs compétences.

Enfin, il souligne la contribution du conseil d'administration d'Arc de Seine Kayak pour la construction de ce troisième projet associatif et son dynamisme, et présente une courbe de croissance du club depuis 2020.

En conclusion, Thierry Chapuis précise que le projet du club se résume en quatre mots : sport, loisir, autonomie, environnement. Son objectif n'est pas de continuer à grossir mais de consolider le développement du club, et de devenir un club de loisir sportif où chacun.e gagne en autonomie avec un projet environnemental, éthique et social.

Eric Poulhe se réjouit que le Comité joue son rôle d'accompagnement des structures et que le projet de développement des sports de pagaie en Île-de-France, construit avec les acteurs du territoire, ait pu ainsi inspirer Arc de Seine Kayak pour construire son propre projet associatif.

Il note également l'importance de l'emplacement du club sur une base départementale offrant des conditions d'accueil exceptionnelles, et la bonne entente et complémentarité avec les deux autres clubs altoséquanais.

Il conclut la séquence en remerciant Thierry Chapuis pour son intervention.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ELECTORALE

Julio Arqueros, président de la commission de surveillance électorale prend la parole au sujet des élections pour les postes vacants au conseil d'administration du Comité et pour être représentant.e titulaire et suppléant.e à l'assemblée générale et électorale de la FFCK du 12 avril 2025. Il rappelle que l'appel à candidatures a été lancé le 3 février 2025. La date de clôture avait été fixée au 12 mars 2025, conformément aux statuts du Comité.

Au total, 6 candidatures ont été reçues :

- 3 candidatures pour les postes vacants au conseil d'administration :
 - ⇒ 1 femme et 1 homme pour le collège I (membres affiliés) ;
 - ⇒ 1 homme pour le collège III (membres associés).
- 3 candidatures pour être représentant titulaire à l'assemblée générale ordinaire et électorale de la FFCK du 12 avril 2025.

Après avoir vérifié la conformité des candidatures aux dispositions des statuts et du règlement intérieur du Comité, les membres de la commission de surveillance électorale ont émis un avis favorable, qui a été également transmis à la commission de surveillance nationale le 13 février 2025, par courriel.

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après l'intervention du président de la commission de surveillance électorale, Georges Le Pallec précise qu'aucune candidature n'a été reçue pour le poste vacant du collège II (membres agréés).

Candidatures individuelles au conseil d'administration – Collège I (membres affiliés)

Il invite la candidate et le candidat au conseil d'administration pour le collège I (membres affiliés) à se présenter :

- Natalie Campagne (licenciée au club Jeune Kayak Parisien)
- Vincent Mary (licencié au club S.N.T.M. Saint-Maur)

À l'issue des présentations des candidat.e.s, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 9

Élection au conseil d'administration pour les postes vacants collège I (membres affiliés)

Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Élection de Nathalie Campagne et de Vincent Mary au premier tour, à l'unanimité**

Candidature individuelle au conseil d'administration – Collège III (membres associés)

Georges Le Pallec invite ensuite le candidat au conseil d'administration pour le collège III (membres associés) à se présenter.

- Cédric Mahieux (directeur de Nautisme en Île-de-France)

À l'issue de la présentation du candidat, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 10

Élection au conseil d'administration pour les postes vacants collège III (membres associés)

Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Élection de Cédric Mahieux au premier tour, à l'unanimité**

Il est rappelé que 5 postes au conseil d'administration, réservés aux femmes, restent vacants.

REPRESENTANT.E.S DU COLLEGE I (MEMBRES AFFILIES) A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 12 AVRIL 2025

Georges Le Pallec présente les candidats du collège I (membres affiliés) pour être représentants titulaires à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025 :

- Loïc Le Baccon
- Georges Le Pallec
- Eric Poulhe

Il précise qu'il n'y a pas de candidatures de suppléant.e.s.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 11

Élection à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025, des trois représentant.es collège I

- Votes : 88 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Élection de Loïc Le Baccon, Georges Le Pallec et Eric Poulhe à l'unanimité**

REPRESENTANT.E.S DU COLLEGE II (MEMBRES AGREES) A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 12 AVRIL 2025

Georges Le Pallec indique qu'aucune candidature n'a été reçue pour le collège II (membres agréés).

REPRESENTANT.E.S DU COLLEGE III (MEMBRES ASSOCIES) A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFCK DU 12 AVRIL 2025

Georges Le Pallec présente le candidat du collège III (membres associés) pour être représentant titulaire à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025 :

- Eric Poulhe

Il précise qu'il n'y a pas de candidat suppléant.

En absence de remarque et de question de l'assemblée, Georges Le Pallec procède au vote à main levée.

Résolution 12

Élection à l'assemblée générale de la FFCK du 12 avril 2025, du représentant collège III (membres associés)

- Votes : 1 voix pour, aucune abstention, aucune voix contre

⇒ **Élection de Eric Poulhe comme représentant titulaire du Collège III, à l'unanimité**

INTERVENTION DU PRESIDENT FEDERAL

Georges Le Pallec invite Pascal Bonnetain, président de la Fédération française de canoë kayak et sports de pagaie, à prendre la parole.

Il salue l'ensemble des participant.e.s. Il remercie également le président du Comité pour son invitation, Évelyne Ciriegi et Virginie Thobor pour leur présence.

Il évoque ses déplacements au niveau national pour participer aux assemblées générales des comités régionaux et l'importance de ces rencontres et échanges.

Il félicite le président du Comité pour sa bonne connaissance de sa région et ses structures, et sa gestion financière.

Il souligne l'importance de travailler ensemble, aussi bien au niveau fédéral, régional et départemental, pour la mise en place d'un modèle économique garantissant la pérennisation de l'activité.

Il remercie les conseiller.ère.s techniques sportif.ve.s, ainsi que l'équipe salariée du Comité, pour leur travail et contribution au développement de la pratique, dans le respect et la préservation du milieu naturel. Il félicite par ailleurs le Comité pour son important réseau de gardiens de la rivière.

Il évoque la campagne électorale tumultueuse pour les élections fédérales de décembre 2024 en raison de la complexité des statuts fédéraux actuels, et s'engage à entreprendre toutes les démarches afin qu'ils soient révisés pour être simplifiés, clarifiés, non conflictuels, et qu'ils retrouvent leur sens associatif.

Il rappelle son passé de cadre technique et directeur du CREPS de Bourgogne Franche-Comté, et ses liens étroits avec la FFCK et la famille du canoë kayak, qui l'a encouragé à candidater à la présidence de la Fédération.

Il précise que son équipe est constituée non seulement de champions olympiques et mondiaux, mais aussi de chefs d'entreprise et de personnes de tous milieux, dans un effort de mieux répondre aux enjeux actuels.

Il revient sur ses premières actions après son élection : la convocation de l'ensemble des conseiller.ère.s techniques sportif.ve.s autour d'un colloque, la refonte des règles de sélection, la poursuite du calendrier établi par la précédente présidence afin de garantir la continuité des activités.

Le conseil d'administration de la Fédération a également été réuni pour élire son nouveau président, Georges Le Pallec, élu à l'unanimité, qu'il félicite et remercie d'avoir accepté ce mandat important.

L'audit financier, une autre action importante entreprise après son élection, sera présenté à l'assemblée générale ordinaire et élective du 12 avril 2025. Il permettra de sonder la santé financière de la Fédération et d'organiser les futurs projets. Cette assemblée, tout comme d'autres événements importants de la vie fédérale, aura lieu à la Maison des sports de pagaie pour réunir la famille du canoë et kayak, et mettre en avant le nouveau siège fédéral auprès des médias.

Il annonce la nomination d'un nouveau directeur technique national (DTN), Julien Issoulié, qui prendra prochainement ses fonctions. Malgré l'absence de candidat.e.s issu.e.s du milieu des sports de pagaie, Julien est une personne expérimentée avec une connaissance profonde du milieu sportif et associatif. Fort d'une expérience de deux olympiades à la direction technique de la Fédération française de natation, il a les qualités requises pour encadrer les équipes et s'adapter aux différentes disciplines des sports de pagaie. Il a une connaissance parfaite des outils et des procédures de l'ANS et de la Direction des sports du ministère.

Dans le cadre de la restructuration de la Fédération, les états généraux du sport de haut niveau seront remis en place. Une attention particulière sera accordée au retour des anciens athlètes, au développement du haut niveau, aux pôles France et Espoirs, aux infrastructures, à l'accession et à la performance en général.

Une autre avancée importante pour cette nouvelle olympiade a été la création d'une commission nationale de prévention des violences sexuelles et sexistes au 21 mars 2025.

Il assure également que le travail nécessaire sera fait pour la validation du Plan de Performance Fédéral (PPF) et des Projets Sportifs Fédéraux (PSF). Il rappelle que l'ANS a introduit deux obligations supplémentaires, à savoir les actions sur le handicap et la féminisation.

Enfin, il exprime sa volonté de renforcer la convention avec EDF et les relations avec la Fédération internationale de canoë.

Questions – Réponses

Les questions des structures portent sur la réflexion et la mise en place concrète d'un modèle économique face à la baisse des subventions.

Pascal Bonnetain donne l'exemple des clubs qui rentabilisent leur activité grâce à la location ou aux événements. Il est certain que chaque structure a ses spécificités et qu'il est impossible de généraliser un modèle spécifique au niveau national. Un travail de réflexion est déjà entrepris puisque le sujet fait partie des objectifs de cette nouvelle olympiade, la Fédération étant aussi directement concernée.

Georges Le Pallec ajoute que le conseil d'administration de la Fédération a déjà instauré un groupe de travail à ce sujet et précise que le modèle économique est étroitement lié au contexte dans lequel la structure s'inscrit au niveau territorial.

Eric Poulhe intervient pour expliquer qu'il faut considérer différents modèles économiques selon l'échelon dans lequel se situe la structure : la Fédération, ses organes déconcentrés, comme le Comité, et les clubs. Le Comité, qui se trouve sur un échelon intermédiaire, doit veiller à ne pas empiéter sur les modèles de la Fédération, d'un côté, et de ses structures, de l'autre. Le Comité doit travailler en synergie avec ses structures, en mutualisant, par exemple, les ressources du territoire notamment sur la mise en disposition des cadres pour des actions de formation ou des événements lucratifs. Selon lui, il n'existe pas de modèle économique type. Chaque structure doit s'inscrire sur son territoire avec ses spécificités, ses moyens au regard des attentes locales.

DISTINCTIONS

Georges Le Pallec remercie les participant.e.s pour les échanges très constructifs et introduit la dernière partie de la réunion, les distinctions du Comité pour l'année 2024 et la remise du trophée spécial.

Distinctions

Les distinctions du Comité correspondent aux trois orientations du projets de développement francilien :

- Orientation 1 : « Les activités à la pagaie pour toutes et pour tous »

Le trophée est remis en séance à Philippe Delort, pour son action de bénévole auprès de différents publics, à tous les niveaux : national (volontaire « sécurité nautique » sur divers événements), régional (membre actif à la commission régionale ESIND), départemental (coordinateur et encadrant sur les actions du comité départemental de canoë kayak de l'Essonne), local (moniteur dans son club l'A.S. Corbeil-Essonnes CK).

Il est également très engagé dans la préservation et le développement durable des sites de pratiques : Gardien de la Rivière, référent canoë kayak auprès du SIARCE, l'instance locale de gestion de l'eau et de la rivière Essonne.

Il contribue par ailleurs à la prise en compte de l'activité dans divers projets d'aménagement du territoire : création d'une passe mixte sur l'espace de l'ancienne papeterie à Corbeil-Essonnes, sécurisation d'une partie de l'Essonne avec la mise en place d'une signalétique canoë kayak.

- Orientation 2 : « Une filière sportive au service des championnes et des champions de demain »

Le trophée est remis à deux jeunes espoirs :

- ⇒ Léo Royé (Torcy Canoë Kayak), champion de France U15 en K1H en slalom et en Kayak Cross,
- ⇒ Lina Belhaddad (Red Star Club Champigny CK), championne de France U15 en K1D et C1D, vice-championne de France des régions U15 en descente et championne de France U15 en K1D en slalom.

En l'absence de deux athlètes, Floriant Barachon, conseiller technique du comité départemental de canoë kayak de Seine-et-Marne, reçoit le trophée pour le compte de Léo et Jean-François Mailler, président du Red Star Club Champigny, celui de Lina.

- Orientation 3 : « Une responsabilité sociétale sur le territoire »

Le trophée est remis en séance à Catherine Carvalho, bénévole active de l'A.S. Mantaise, pour sa participation à la création du groupe des Dragon Ladies du club, un groupe constitué principalement de femmes atteintes d'un cancer du sein ou en rémission. Elle est très impliquée dans le développement de la pratique féminine au sein du club à travers plusieurs actions : Octobre Rose, démonstration de la pratique, participation à la TraverSeine et la Vogalonga. Elle est engagée dans la lutte contre le cancer du sein grâce à la pratique d'une activité de sport santé, et organise de multiples rencontres pour sensibiliser le grand public et échanger avec lui sur cette thématique.

Trophée spécial

Georges Le Pallec poursuit avec la remise d'un trophée spécial à Nélia Barbosa (Red Star Club Champigny CK), pour sa médaille d'argent aux Jeux Paralympiques de Paris 2024. Jean François Mailler reçoit le trophée en son absence.

INTERVENTION DES INVITE.E.S

Intervention d'Évelyne Ciriegi, présidente du Comité régional olympique et sportif Île-de-France (CROSIF)

Eric Poulhe invite la présidente du CROSIF, Évelyne Ciriegi, à intervenir.

Elle remercie le président du Comité et salue l'ensemble des participants.

Elle souligne l'importance des actions qui sont entreprises en faveur des structures franciliennes qu'elle remercie pour leur énergie et leur contribution au développement du sport.

Elle félicite également le Comité et les structures pour les performances de leurs athlètes aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, remercie les entraîneur.e.s et tout particulièrement les bénévoles qui ont contribué aux succès des Jeux.

Elle réaffirme la solidarité du CROSIF aux comités et ligues franciliens et tient à témoigner son soutien aux structures dans la construction de leur modèle économique.

Elle rappelle son soutien et l'aide apportée à Nautisme en Île-de-France, une structure qui remplit un rôle essentiel, celui de la formation professionnelle.

Remise du trophée « Femmes en Or » du CROS Île-de-France

Évelyne Ciriegi rappelle que le dispositif « Femmes en Or » existe depuis 2014. Il vise à honorer les femmes franciliennes investies dans le mouvement sportif qui, grâce à leur talent et leur travail, font la fierté du mouvement sportif francilien.

Sur proposition du Comité, Angéla Bonnaud, présidente du Comité départementale de canoë kayak des Hauts-de-Seine, a été distinguée « Femme en Or 2025 ». Absente à la cérémonie de remise du trophée du 8 mars 2025, Évelyne Ciriegi a proposé de lui remettre le trophée lors de l'assemblée générale du Comité. Elle félicite Angéla Bonnaud pour son dynamisme, sa contribution et son investissement, lui remet le trophée et l'invite à se présenter.

Angéla Bonnaud prend la parole et remercie Évelyne Ciriegi. Après s'être présentée, elle évoque la TraverSeine, un événement phare des sports de pagaie en Île-de-France auquel elle contribue en tant que cheffe de projet depuis de nombreuses années, et remercie tous.tes les bénévoles qui l'accompagne. Enfin, elle exprime son souhait de continuer à contribuer au développement du canoë kayak dans son département et notamment à sa féminisation.

Intervention de Virginie Thobor, cheffe du pôle sport de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Georges Le Pallec invite Virginie Thobor à intervenir.

Virginie Thobor remercie le Comité pour l'invitation à son assemblée générale, un moment clé pour découvrir la vie et le fonctionnement du Comité, mais aussi un moment de partage et d'échange essentiel. Elle souligne également l'importance de la présence du président fédéral, qui témoigne son intérêt pour le territoire et sa reconnaissance aux actions du Comité.

Elle salue la qualité de travail qui a été conduit par les dirigeant.e.s, l'équipe salariée et les conseiller.ère.s techniques sportif.ive.s, ainsi que l'engagement du Comité dans l'accompagnement de la mise en œuvre du projet fédéral et des politiques publiques.

La richesse des parcours humains et les témoignages en séance pendant la séquence des distinctions, ont été particulièrement touchants et sont le reflet de cet engagement associatif.

Elle présente certains dispositifs de l'État pour accompagner le Comité et ses structures dans leur développement, comme notamment les dispositifs d'aide pour l'accueil d'un public handicapé, un projet sport-culture, le sport santé ou le développement durable. Elle invite les structures à déposer leurs projets.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Eric Poulhe prend la parole pour conclure l'assemblée générale.

Il remercie une nouvelle fois Pascal Bonnetain, Évelyne Ciriégi et Virginie Thobor pour leur présence, leur travail et leurs interventions. Il remercie également tout.e.s les participant.e.s et la qualité des échanges effectués.

Il invite ensuite les participant.e.s à poursuivre leurs échanges autour du buffet déjeunatoire.

Procès-verbal établi le 22 juillet 2025



Georges Le Pallec, secrétaire général



Eric Poulhe, président